Image not found or type unknown

Choisir son statut juridique ?

Par **Creastatut**, le **11/05/2023** à **12:08**

Bonjour et merci d'avance aux personnes qui nous aideront à y voir plus clair !

Nos questions concernent donc en effet le choix des statuts juridiques conseillés pour la création d'une entreprise d'activité de culture/production/transformation agricole sur des parcelles louées + achat-revente en B2B/B2C.

- À savoir qu'aucuns des 2 associés n'est exploitant agricole ni déclaré à la MSA, donc une SCEA est à proscrire.

-Nous souhaitons éviter qu'un des 2 associés soit salarié de l'entreprise pour ne pas avoir de salaire et charges à verser mais aussi payer le moins d'impôts possible avant d'avoir générer du CA.

-Si possible un statut permettant un apport financier minimum.

D'après nos recherches le statut SAS semblerait approprié à nôtre situation mais nous aimerions avoir des avis de professionnels du domaine juridique avant de faire n'importe quoi.

Excellente journée à tous.

Cordialement.

Par **tomrif**, le **11/05/2023** à **14:44**

bonjour,

le gros des prélèvements, ce n'est pas les impôts mais les charges sociales. le jour où vous pourez vous rémunérer, vous payerez bien plus de charges sociales en sas (assimilé salarié) qu'en sarl (travailleur non salarié).

Par **jugurtha85**, le **25/06/2023** à

12:16

Je comprends vos interrogations concernant le choix du statut juridique pour la création de votre entreprise d'activité de culture/production/transformation agricole. Vous souhaitez trouver une solution qui tienne compte de plusieurs critères importants, tels que l'absence d'exploitant agricole déclaré à la MSA, l'évitement d'avoir un associé salarié avec des charges à verser, ainsi que la possibilité d'un apport financier minimum.

Dans votre situation, il est effectivement judicieux de considérer le statut de SAS (Société par Actions Simplifiée). Ce statut offre une grande flexibilité dans la répartition des rôles et des responsabilités entre les associés, ainsi que dans la gestion financière de l'entreprise. Vous pouvez définir les modalités d'apports financiers de manière adaptée à vos besoins spécifiques.

Cependant, il est toujours recommandé de consulter des professionnels du domaine juridique pour obtenir des avis personnalisés et adaptés à votre situation. Ils pourront analyser en détail votre projet et vous guider dans le choix du statut le plus approprié. Laotop www.alotop.fr, la plateforme que vous mentionnez, offre un accompagnement personnalisé et des conseils juridiques de qualité, ainsi qu'un expert-comptable à votre disposition. Ils pourront vous apporter les réponses spécifiques dont vous avez besoin pour prendre une décision éclairée.

Je vous souhaite une excellente journée et beaucoup de succès dans la réalisation de votre projet !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés